6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.23 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mercredi 22 Janvier 1908 ★★★

UN DRAME CONJUGAL AU CATEAU

Un mari étrangle sa femme, puis se suicide

PROJET SCANDALEUX

Nous avons publié, hier matin, une dépêche de dernière heure, annonçant que M. Barthou, ministre des Travaux Publics vient de déposer un projet de loi, contresigné par le ministre du Travail, ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à donner des décorations de la Légion d'Honneur aux ingénieurs des mines, à propos de la catastrophe de Courrières.

C'est un scandale contre lequel protesteront tous les mineurs qui ne sauraient oublier les horreurs de la catastrophe ; tous ceux qui se refusent à amnistier la Compagnie de Courrières ; tous ceux qui se révoltent encore à la pensée de l'incapacité navrante des ingénieurs chargés de l'organisation des secours et des opérations de sauvetage, renversant l'aérage, murant les issues, affirmant qu'aucun mineur au fond n'avait pu survivre.

A-t-on donc oublié l'émotion poignante qui étreignait la France tout entière et le monde, quand éclata la nouvelle que vingt jours, vingt-quatre jours après la catastrophe, surgissaient des fantômes, « aux yeux épouvantés des pontifes de la science qui s'étaient hâtés de faire dresser leur acte mortuaire », au lieu de se dévouer à leur recherche.

Pense-t-on que l'émotion sera moindre si le pays apprend que le gouvernement qui, du haut de la tribune, promettait de faire toute la lumière et de ne reculer devant aucune sanction, vient clore aujourd'hui les enquêtes par une distribution de croix de la Légion d'Honneur.

Mais les députés mineurs sont là : ils feront entendre au Parlement leurs véhémentes protestations auxquelles répondra un long cri de colère dans les bassins houillers, dans les meetings d'indignation qui s'organiseront partout, pour flétrir ces promotions scandaleuses.

Quant à nous, nous attendons les décisions des syndicats.

LE RÉVEIL DU NORD.

COLONISME et CAPITALISME

Pourvu que le gouvernement, au Maroc, n'aille pas prendre parti pour l'un des sultans, dont le premier nous déteste et le second ne peut nous sentir ! Car, les autorités de Fez ayant proclamé Moulay-Hafid dans les mosquées selon les rites, celui-ci est tout aussi légalement sultan que son demi-frère Abd-el-Aziz. Nous sommes ici à un moment dangereux, et c'est une affaire autrement importante que celle d'Oudjda et même de Casablanca.

Heureusement parmi nos capitalistes, il y a deux écoles. La première, protectionniste et conquérante, n'a guère de théoriciens. Elle a mieux eu pis : des hommes d'action, c'est-à-dire d'affaires, qui brûleraient la maison du voisin pour se cuire un œuf à la coque, au risque de flamber la leur du même coup. C'est le vieux jeu, militariste et féodal ; pour ceux qui s'y tiennent encore, la guerre est un moyen de « gaigner », comme aux beaux temps où les vainqueurs se partageaient les terres et l'argent des vaincus vendus eux-mêmes comme esclaves, par ceux qui les avaient capturés.

Le vrai jeu capitaliste moderne ne se joue pas de la même manière. D'abord, étant international par sa constitution organique, le capitalisme industriel et financier de grande envergure ne se laisse pas prendre aux grands mots d'honneur national, d'expansion coloniale, de conquête civilisatrice, qui réveillent dans les foules les fureurs guerrières des ancêtres et jettent les nations aux aventures. Ils veulent bien fabriquer des canons et des cuirassés, mais non pour qu'on s'en serve. Les grandes compagnies de navigation et le haut commerce savent ce que leur ont coûté les torpilles dont la guerre russo-japonaise avait semé les mers d'Extrême-Orient.

Notre gouvernement vient de remplacer le général Drude par un chef déclaré plus « allant ». C'est un mauvais son de cloche. La France a rempli, et au-delà, la besogne de police des ports qu'elle s'est fait donner à Algésiras, conjointement avec l'Espagne. Si nous nous laissons engager jusqu'au coude dans l'engrenage, nous y passerons tout entiers. Et il nous faudra dépenser des milliards — l'Algérie en a coûté quatre — pour conquérir le Maroc, ou nous y faire battre comme les Italiens en Abyssinie.

Le représentant le plus autorisé de l'école moderne, M. Paul Leroy-Beaulieu, le dit en termes formels. « Une conquête comme celle du Maroc, est une opération d'un autre âge et d'un autre régime. » Je voudrais que tous les socialistes pussent lire cet article de la « Revue des Deux-Mondes » du 1er janvier. Ils réformeraient les opinions un peu trop arrêtées et rectilignes qu'ils ont sur le rôle du capitalisme dans les guerres et les expéditions coloniales. Ils se rappelleraient d'autre part que les économistes les plus attachés à justifier l'ordre capitaliste se sont toujours prononcés contre les entreprises belliqueuses. Nos coups, alors, dans la lutte émancipatrice, ne porteraient plus à faux.

Tout d'abord, M. Paul Leroy-Beaulieu tient à bien nous montrer qu'il n'enfonce pas une porte ouverte. « On alléguera sans doute dit-il que la conquête du Maroc est aujourd'hui hors de question. Cela est vrai actuellement à cause de l'opposition très catégorique que fait l'Allemagne à ce projet. Mais il hante encore en France un grand nombre de cerveaux ; l'on se flatte qu'un jour ou l'autre la France pourra s'entendre avec l'Allemagne, lui faire des concessions dans l'Asie-Mineure, en Mésopotamie, lui octroyer certaines facilités financières, et obtenir en retour qu'elle nous laisse la main libre et la voie libre au Maroc. Nous ferions alors de ce pays, sinon une colonie comme l'Algérie, sinon même un protectorat comme la Tunisie, du moins une sorte de dépendance de la France, de contrée vassale soumise à notre tutelle, ce qu'est l'Egypte pour l'Angleterre. Si réduit que soit ce plan, par rapport aux espérances antérieures, il est encore plein de périls. »

Ici, j'ouvre une incidente pour faire remarquer que les journaux conservateurs allemands d'aujourd'hui même prennent un air moitié figue, moitié raisin, pour annoncer que les Français vont tenter de rétablir le sultan à Fez. On ne sait si le « Reischsbote » et le « Lokal Anzeiger » espèrent ou craignent cette éventualité, qui permettrait au kaiser de rappeler arrogamment MM. Clemenceau et Pichon à l'ordre, ou de les regarder avec une douce ironie jeter au gouffre sans fond du Maroc les centaines de mille hommes et les milliards.

Dans l'énumération qu'il fait des inconvénients de la folle aventure, M. Paul Leroy-Beaulieu n'invoque aucune raison d'humanité ou de justice. Ce n'est pas parce que le Maroc ne nous appartient pas que nous devons nous abstenir de mettre la main dessus. C'est simplement parce qu'il ne paierait pas, comme disent les Anglais. Ne nous embarrassons pas plus que le savant économiste, de considérations morales. Il y aurait d'ailleurs trop à dire. Et il est certain que lorsque les peuples civilisés auront une autre politique coloniale, ils auront un droit qui sera en même temps un devoir vis-à-vis des populations arriérées qui pratiquent l'esclavage, le banditisme, la torture et autres fleurs de barbarie. Cette politique, seule la démocratie socialiste internationale enfin triomphante pourra l'appliquer.

Il n'y a, pour le système social actuel, que deux sortes de colonies : les colonies de peuplement et les colonies d'exploitation. Est-ce pour peupler que des politiciens d'affaires poussent à la conquête du Maroc ? M. Paul Leroy-Beaulieu rappelle qu'en ce cas ce n'est plus la peine. « puisque bien loin d'être un pays d'émigration, nous devenons de plus en plus un pays d'immigration ». Et il nous montre notre Algérie, où les Français ne forment pas la moitié du contingent européen et où la population arabe et kabyle s'accroît plus vite que la population européenne. Il en est de même en Tunisie. « En ce qui concerne le peuplement, dit-il, nous ne travaillerons que pour les Espagnols. » C'est peut-être pour cela qu'à Casablanca ceux-ci ont cogné moins dur que les Français, sur lesquels se concentrent ainsi toutes les haines.

Nous ferons donc du Maroc une colonie d'exploitation ? L'auteur de l'« Art de placer et de gérer sa fortune » nous en avertit, et il s'y connaît : ce serait une mauvaise affaire, qui ferait de nous « les gardes impayés du Maroc ». En effet, l'acte d'Algésiras stipule que les nations y seront sur le pied d'égalité. A moins de déchirer à coups de canon le papier sur notre frontière de l'Est, il ne nous serait donc pas permis d'imposer aux Marocains nos marchandises à l'exclusion de toutes autres venant d'Allemagne, d'Angleterre, etc., ou de nous créer dans le pays de productifs monopoles, comme au Tonkin, ceux de l'alcool et de l'opium.

La politique d'annexion n'est pas celle du capitalisme. Ou, plutôt, c'est par d'autres moyens que ceux de la conquête militaire qu'il s'assure la mise en valeur, à son profit, des forces naturelles et l'exploitation du travail salarié. Dans ses [illegible] il a dépassé le stade inférieur de l'exploitation coloniale, auquel s'est attardée l'Espagne ; et elle a failli en mourir. Il est bon que la critique socialiste tienne compte de cette évolution et que son analyse économique et sociale soit moins sommaire qu'elle ne l'a été jusqu'ici en la matière. Elle y gagnera en force et en efficacité ; et une fois de plus nous devons remercier les plus éclairés de nos aversaires de nous avoir amenés à rectifier nos points de vue.

Eugène FOURNIERE.

Hier & Aujourd'hui

L'ÉLECTION DE LA SOMME

Nous avons enregistré la victoire remportée dimanche dans la somme par M. Jouancoux, un inébranlable républicain radical-socialiste, sur M. Hourdequin, devenu le champion de la droite et du cléricalisme.

Jusqu'ici la représentation de la Somme était partagée, et sans majorité fermement acquise : M. Hourdequin, élu, la majorité passait définitivement à droite. Les adversaires de la République ont donc tenté un effort énorme, effort de démarches audacieuses, de calomnies odieuses, d'injures grossières et, d'argent.

La réaction avait mis en œuvre tous ses moyens ; il s'agissait de démontrer que le pays s'insurge contre les lois qui obligent l'Eglise, à se courber sous la règle commune et à supporter les conséquences des folies de Rome. Aussi, dit le « Progrès de la Somme » : contre le républicain de la veille, contre le libre-penseur sans défaillances, tous les ennemis de la démocratie, — nationalistes, bonapartistes, monarchistes, chevaliers de l'éteignoir, — ont voté comme un seul sacristain ; les châteaux et leur valetaille, ont apporté leurs suffrages au candidat des hobereaux et des curés.

C'est parce qu'elle était carrément posée sur ce terrain d'une sorte de plébiscite sur les lois de Séparation, dans un département comme la Somme, que l'élection, en ce moment, était surtout intéressante.

En outre, M. Jouancoux s'est déclaré franchement partisan de l'impôt sur le revenu et nous nous réjouissons du nouvel appoint qu'apporte cette élection pour cette réforme qui dégrèvera sensiblement le petit commerce, la moyenne et petite propriété des campagnes.

Onze mille républicains ont fait triompher la candidature républicaine, lui assurant près de mille voix de majorité. Sur sept députés, la Somme compte aujourd'hui quatre représentants fermement résolus à soutenir la politique du Bloc.

G. DESMONS.

CHOSES ET AUTRES

LA BONNE METHODE

Mme Humbert loua jadis un coffre-fort dans lequel elle mit un sou italien ; ce matériel lui suffit pour exploiter les gogos et pour emprunter des millions.

Lemoine ne fut pas moins ingénieux. Il déposa dans une banque anglaise une belle enveloppe cachetée, renfermant, selon lui, le secret de la fabrication des diamants.

Les mauvaises langues prétendent que l'enveloppe contient seulement une feuille de papier blanc ou une formule insignifiante.

Cela n'a d'ailleurs aucune importance pour Lemoine qui défend d'ouvrir l'enveloppe avant sa mort, c'est-à-dire à un moment où les réclamations des naïfs désabusés ne le toucheront plus.

En attendant, avec cette invention, il a trouvé le moyen de soutirer au moins deux millions et de vivre sur un très grand pied. La corde, un peu trop tendue, a cassé.

Une réflexion cependant s'impose :

Si Lemoine connaît un procédé pour faire des diamants, pourquoi a-t-il besoin de commanditaires qui lui fournissent tant d'argent ? Cette fabrication, d'après ce qu'il raconte, est simple ; elle nécessite seulement l'emploi d'un four électrique, d'un vase et de quelques poudres. Il ne faut pas des millions pour se procurer ces ustensiles et ces ingrédients.

Lemoine me rappelle les vendeurs de tuyaux aux courses, qui, moyennant vingt ou quarante sous, vous donnent les noms des gagnants et le moyen de faire fortune. S'ils avaient confiance dans leurs renseignements, il leur serait plus pratique d'en user eux-mêmes sans courir après les parieurs pour en tirer un mince bénéfice.

Enfin, espérons que le juge d'instruction va mettre Lemoine au pied du mur et lui laissera faire son expérience qu'il est seul, déclare-t-il, à pouvoir réussir, car il faut un certain tour de main.

C'est ce que disent les cuisinières quand on leur demande la recette d'un plat qu'elles confectionnent avec succès. Je ne crois guère au tour de main, quand il s'agit d'une expérience comme celle de Lemoine.

VERAX.

CHRONIQUE

PAPA CADET

Papa Cadet, qui n'avait jamais été papa de sa vie, était le frère cadet de mon père. Pourquoi avait-il voulu que je l'appelasse « papa » au lieu de « mon oncle » ? Mystère et discrétion. Toujours est-il qu'il ne s'était jamais marié, et qu'il ne s'en était pas trouvé plus mal, se plaisait-il à dire.

Sans avoir besoin de recourir à sa photographie, je me rappelle son air futé, sa physionomie moqueuse de paysan madré, toujours prêt à rouler les autres, toujours en garde contre les ruses d'autrui. En souvenir des dix années qu'il avait passées dans la marine, il portait des favoris taillés en côtelettes, et marchait en imprimant à son corps un mouvement de roulis.

— Hé ! hé ! garçon, criait-il, du plus loin qu'il m'apercevait.

— Voilà, papa Cadet. Qu'est-ce qu'il y a pour ton service ?

— Dis à ton père que j'irai le voir ce soir pour jouer une partie d'écarté.

Une partie d'écarté, je savais ce que cela signifiait. L'oncle s'installerait en face de mon père, entre six et sept heures du soir, après dîner, et ne quitterait la table que sur le coup de minuit, en empochant les trois ou quatre francs qu'il aurait gagnés, car il avait une chance inexplicable.

« Il y a la manière », disait-il à ceux qui trouvaient cette chance véritablement extraordinaire.

« La manière » de papa Cadet consistait à faire sauter la coupe pour se donner les atouts. Oui, papa Cadet trichait au jeu, même quand il jouait avec moi, bien qu'il sût qu'en me gagnant il emporterait les sous que contenait ma tire-lire.

— Garçon, me disait-il, en raflant l'argent que j'avais mis sur la table, ce que tu perds avec moi présentement, tu le retrouveras plus tard, car tu es mon héritier.

— Est-ce qu'il est riche, papa Cadet ? demandai-je un jour à mon père.

— Je ne lui connais que 1.200 francs de rentes, bien que je lui en voie dépenser au moins le double. J'ignore où il se procure la différence.

L'idée me vint que ce pouvait être au jeu ; mais je l'abandonnai bientôt en songeant que son gain ne s'élevait tout de même pas à deux francs par jour.

Le fait est que papa Cadet ne se privait de rien ; il se payait une femme de ménage, fumait des cigares et s'habillait richement avec les laissés pour compte des tailleurs.

Je ne m'étais pas trompé. Mon oncle, ce soir-là, battit les cartes exactement à 6 h. 35, et ne quitta la maison que quand mon père lui eut déclaré qu'il ne possédait plus un maravédis : il était juste 11 h. 45.

Mon père, dépité, lui dit :

— Ta veine est insolente. Je perds constamment avec toi. Ce soir, j'en suis pour 5 fr. 50.

— Ne pleure pas pour une pareille misère. Quoique ton cadet, je mourrai avant toi, et ton fils est mon héritier.

En attendant que je prisse possession de l'héritage de papa Cadet j'aurais bien voulu, de temps à autre, lui gagner quelques sous ; malheureusement il ne jouait avec moi que quand il savait ma tire-lire bien garnie, ce qui n'arrivait pas souvent.

Le premier janvier suivant, comme je venais de recevoir un franc cinquante d'étrennes, j'allai lui souhaiter la bonne année et lui faire part de mon aubaine. A sa place, un autre m'eût dit : « Tiens, voilà cinquante centimes pour te faire deux francs ». Mais mon cher oncle n'avait pas de ces délicatesses.

— Je parierais que tu viens me demander à jouer, fit-il.

— Tu devines juste, papa Cadet.

— Tu veux donc que je te gagne ce qu'on t'a donné ?

— Savoir ! m'exclamai-je en souriant.

— Soit. Attends-moi sur le coup de quatre heures.

J'avais un projet en tête. Avec l'âge m'était venue la défiance ; m'imaginant que le frère de mon père pipait les cartes pour se rendre la chance favorable, j'étais résolu à surveiller ses mains.

— Tiens, lui dis-je quand il fut arrivé, mets-toi près de la fenêtre ; nous verrons plus clair.

Je souris en voyant mon stratagème si bien réussir. Mon oncle venait de s'asseoir sans protester, à la place que je lui avais désignée, c'est-à-dire le dos tourné à une glace à laquelle je faisais vis-à-vis ; si bien que de quelque façon qu'il tînt ses cartes, j'étais sûr, en jetant un coup d'œil sur la glace, de les voir aussi bien que lui.

— Coupe, fit-il, après avoir battu les cartes.

Je coupai le jeu et surpris un mouvement de sa main, au moment où il se disposait à distribuer les cartes.

— Bon ! me dis-je, je sais maintenant à quoi m'en tenir.

N'ayant plus de scrupule de tromper papa Cadet, puisqu'il était le premier à tricher, je lui refusai carrément des cartes quand il n'avait pas d'autout, et lui en demandai quand je lui voyais beau jeu. Une demi-heure ne s'était pas écoulée, que je lui avais déjà gagné douze sous.

— A-t-on vu un crapoussin pareil ! jurait-il. Il me bat à plate couture.

Nous continuâmes à jouer ; au bout d'une heure il avait perdu un franc vingt-cinq. Il se leva de mauvaise humeur en jetant les cartes sur la table.

— Belle avance ! fit-il. Voilà vingt-cinq sous que tu es sûr de ne pas retrouver dans mon héritage.

Il rentra chez lui, fiévreux, agité, et prit le lit pour ne plus le quitter.

Je ne puis croire, en vérité, que la perte de ses vingt-cinq sous fût pour quelque chose dans la maladie dont il mourut. Toujours est-il que quinze jours après j'assistai à son enterrement.

— Monsieur n'a pas pu digérer la perte qu'il a subie au jeu avec vous, me confia sa femme de ménage.

— Ah ! mon Dieu, si j'avais su ! fis-je en sentant deux larmes mouiller mes paupières.

Le surlendemain, je fus appelé chez le notaire.

« C'est vrai, me dis-je, je suis l'héritier de papa Cadet. »

Nous nous rendîmes, papa et moi, chez le tabellion, car n'ayant encore que seize ans, mon père était mon tuteur naturel et légal. On ouvrit le testament devant nous, et lecture nous en fut faite.

Tête de mon père. Stupéfaction de ma part !

« Mon cher neveu, avait écrit le défunt.

» Ayant horreur de la gêne, j'ai mis tout mon avoir en viager, et m'en suis bien trouvé, puisque cela m'a permis de vivre convenablement, sans avoir à recourir à la bourse de personne. Tu es mon héritier, ainsi que je te l'ai dit ; seulement, par prudence, n'accepte ma succession qu'autant que tu croiras en retirer quelque bénéfice, car j'ai des dettes qui pourraient fort bien dépasser la valeur de mon mobilier.

» A toi de tout cœur.

» Philippe Audran, dit papa Cadet ».

— L'animal ! s'écria mon père, sans respect pour le notaire qui l'écoutait.

— Que faites-vous ? interrogea ce dernier.

— Une renonciation. Nous allons de ce pas chez un avoué.

Dehors, mon père ne put retenir sa colère.

— J'ai additionné les pertes de jeu que j'ai subies avec lui ; le total s'élève à la somme de 715 fr. 30. Je pensais les récupérer dans ton héritage. Vois comme je suis volé.

— Quel dommage, dis-je, que papa Cadet n'ait pas vécu plus longtemps ; je me serais bien chargé, moi, de les lui regagner.

— En faisant quoi ?

Honteux de m'être mis dans le cas de lui divulguer mon truc, je répondis :

— Eh ! en m'y prenant comme je m'y suis pris le premier janvier, où je lui ai gagné 1 fr. 25.

G. POTRON.

ECHOS

SERVANTES DE CURES

Pie X vient d'adresser au clergé italien une circulaire contenant des instructions qui modifieront — et de beaucoup — la manière de vivre d'une grande partie des prêtres. Il s'agit d'une réforme à laquelle il sera difficile à bien des ecclésiastiques de la ville de s'assujettir.

Le pape, en effet, se préoccupe du port de la tonsure et de l'habit qui doivent distinguer les prêtres. Et, chose bien plus grave, il exige de ces derniers l'exclusion de toute cohabitation avec les femmes et l'emploi de domestiques de ce sexe.

Voilà une circulaire qui va soulever tout un monde de murmures. Mais les instructions papales seront-elles observées ?

Il est probable que non. D'ailleurs les ouvrages religieux qui font autorité en la matière se montrent beaucoup moins rigoureux que Pie X lui-même.

L'abbé Larquemin a éclairé la religion des profanes à ce sujet lors de son récent procès devant la Cour d'Assises.

PANTALONNADES

Un de nos confrères vient de publier un article fort documenté sur... le pantalon.

Celui-ci aurait été inventé seulement au seizième siècle, par les Vénitiens. Les autres nations, à cette époque, ne connaissaient que la culotte.

Et savez-vous d'où vient le nom de pantalon ?

Comme les Vénitiens avaient pour patron saint Pantaléon — encore un ! — le surnom de *Pantaloni* qu'on leur donnait fut appliqué à cette partie du vêtement par laquelle ils se distinguaient.

C'est donc, sans aucun doute, à saint Pantaléon qu'il faut s'adresser pour qu'il n'arrive pas d'accidents à vos culottes...

« LA VEUVE »

Il est de plus en plus question de la suppression de la peine de mort et, virtuellement, on peut même dire qu'elle n'existe plus.

La guillotine aura donc duré un peu plus de cent ans.

Celles que l'exécuteur des hautes œuvres a en ce moment à sa disposition, — car, contrairement à ce que l'on croit, il y a deux guillotines — furent construites en 1871 et coûtèrent chacune 3.000 francs.

Chaque couteau pèse 7 kilos et vaut 50 francs.

Enfin, on dit toujours que les guillotines sont peintes en rouge. Ce n'est pas tout à fait exact. Elles sont peintes en brun.

Espérons que l'on n'en fera plus usage...

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

A la Chambre

La Chambre continue la discussion de l'Impôt sur le Revenu. — Elle entend M. Aimond, qui l'adjure longuement de ne pas faire « un saut dans l'inconnu ».

Paris, 21 janvier. — La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Henri BRISSON.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le président annonce qu'il a reçu de M. Pinault, député d'Ille-et-Vilaine, une demande d'interpellation sur les affaires du Maroc.

Cette interpellation est jointe à celles déjà déposées sur le même sujet.

L'Impôt sur le Revenu

Discours de M. Aimond

M. Aimond critique le projet et déclare qu'il n'apportera que des dégrèvements factices à certaines catégories pour peser lourdement sur les autres contribuables

M. AIMOND a la parole dans la discussion générale du projet d'impôt sur le revenu.

Il y a, dit-il, des hommes qui sont tellement obsédés de conceptions théoriques, qu'ils négligent absolument la réalité des faits. Ils sont exposés à de graves déceptions. D'autres, sous prétexte que les Français, très révolutionnaires en matières politiques, sont très conservateurs, très timorés en matières sociales et fiscales, nous demandent de renoncer à toute réforme, à tout progrès. [illegible] sage à la discussion des articles. Nous demandons à la Chambre de le voter avec nous.

Au point de vue fiscal, nous ne devons pas faire un saut dans l'inconnu. On n'a que des indications vagues sur les sommes que rapportera l'impôt tel qu'il est instauré par le projet du gouvernement.

M. Camille PELLETAN, président de la commission. — On ne sait que nous dire que nous augmenterons tous les contribuables et en même temps on prétend que le rendement des impôts diminuera. (Rires.)

M. AIMOND. — Le produit escompté des impôts fuira par toutes sortes de fissures que vous aurez bien de la peine à boucher. C'est ainsi que les ventilations organisées par le projet conduiront à bien des résultats inattendus. On propose de supprimer d'un seul coup la base de 1,200 millions d'impôts perçus pour l'Etat ou pour les départements ou les communes. Nos quatre contributions ont été vivement critiquées. Je ne prends pas leur défense.

Mais je constate les services qu'elles nous ont rendus dans le passé et je demande qu'avant de les supprimer, on prenne toutes les garanties pour obtenir des recettes équivalentes.

L'impôt foncier doit produire, d'après les prévisions de M. Mougeot, une somme de 114 ou 115 millions en 1908. Nous avons la certitude que ce chiffre sera atteint. En sera-t-il de même de l'impôt nouveau ? M. le ministre évalue le revenu agricole en France à 1,600 millions, mais ce chiffre ne concorde pas avec celui de l'enquête de 1892. Il y a une différence de près de 25 millions.

Si le calcul est exact, il sera nécessaire de remanier les tarifs de la commission. La vérité est qu'on a eu tort de lier les deux questions de la taxation et de l'évaluation des revenus. L'exemption des prêts hypothécaires, dans le calcul de l'impôt foncier, constituera une des fissures dangereuses que je signalais à l'instant. C'est par là qu'ont disparu des centaines de millions provenant des immeubles des congrégations. Un propriétaire ayant deux immeubles à la campagne de 875 francs de revenu chacun, va être exonéré complètement de l'impôt.

M. PECHADRE. — Alors l'impôt nouveau ne grève pas les petits rentiers ?

M. AIMOND. — Il est impossible de dire quel est le nombre d'immeubles en France qui sont dans ce cas. On demande 150 millions à l'impôt complémentaire. On bâtit sur le sable mouvant, on est en plein inconnu. Il y a, dans l'impôt sur le revenu, quel qu'il soit, une part d'aléas considérable. M. Poincaré, ministre des finances, le déclarait dès le début de cette législature, en juillet 1906, en disant qu'il était impossible de supprimer d'un seul coup les quatre contributions directes. M. Sarrien, président du Conseil d'alors, n'était pas moins net et repoussait l'ordre du jour invitant le gouvernement à déposer au mois d'octobre un projet d'impôt sur le revenu ayant cette conséquence. Et la Chambre lui donnait raison par 389 voix. (Applaudissements.)

Je dois dire quelques mots de la déclaration : nous n'en voulons pas, précisément toutes vos bonnes intentions, que nous sommes loin de contester, seraient mises en échec par cette déplorable procédure.

SUSPENSION DE LA SEANCE

La séance est suspendue à quatre heures trente.

La séance est reprise à quatre heures quarante-cinq.

M. AIMOND continue son discours et examine la répercussion du projet sur la population des villes.

LA REPERCUSSION SUR LA POPULATION DES VILLES

C'est elle surtout qui bénéficiera de la suppression des deux impôts personnel et mobilier et des portes et fenêtres.